

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي

UMOJA WA AFRICA



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

UNIÓN AFRICANA

Addis-Abéba, Éthiopie. Boîte Postale : 3243 Tél. : (251-11) 5513 822 Télécopie : (251-11) 5519 321
Courriel : situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ
1234^E RÉUNION

2 OCTOBER 2024
CAIRE (ÉGYPTE)

PSC/PR/COMM.1234 (2024)

COMMUNIQUÉ



COMMUNIQUÉ

Adopté par le Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA) à sa 1234^e réunion tenue le 2 octobre 2024 sur le thème « Le lien entre la paix, la sécurité et le développement en Afrique : combler le fossé entre la politique et la pratique »

Le Conseil de paix et de sécurité,

Rappelant la Décision [Assembly/AU/Dec.425 (XIX)] sur l'Initiative de solidarité africaine, demandant à la Commission, en étroite collaboration avec les pays concernés, les autres États membres, les Communautés économiques régionales, ainsi qu'avec les autres institutions africaines pertinentes, de déployer un plan de mise en œuvre complet, de mobiliser des contributions en nature, financières et en matière de renforcement des capacités afin de soutenir les pays africains concernés dans leurs activités et leurs efforts de reconstruction post-conflit ;

Rappelant également ses décisions et déclarations antérieures sur le lien entre la paix, la sécurité et le développement, en particulier le Communiqué [PSC/PR/COMM.1 (DCCCLXXXIII)] adopté par le CPS à sa 883^e réunion tenue au niveau ministériel sous la présidence du Royaume du Maroc, le 27 septembre 2019, à New York, en marge de la 74^e session de l'Assemblée générale des Nations unies, sur « L'interdépendance entre la paix, la sécurité et le développement : vers un engagement collectif pour l'action » et la Décision [Assembly/AU/Dec.842 (XXXVI)] adoptée par la 36^e Session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'UA tenue les 18 et 19 février 2023, par laquelle la Conférence de l'UA a entériné la Déclaration de la Conférence d'orientation de l'UA sur la promotion du lien entre la paix, la sécurité et le développement en Afrique, qui s'est tenue du 25 au 27 octobre 2022, à Tanger (Royaume du Maroc).

Rappelant également les déclarations antérieures sur la reconstruction et le développement post-conflit (RDPC), en particulier les communiqués [PSC/PR/COMM.1122 (2022)] adopté à sa 1122^e réunion tenue le 28 novembre 2022, [PSC/PR/COMM.1188 (2023)] adopté à sa 1188^e réunion tenue le 29 novembre 2023, et [PSC/PR/COMM.1198 (2024)] adopté à sa 1198^e réunion tenue le 31 janvier 2024 ;

Réaffirmant les engagements pris par le CPS dans le cadre de la commémoration du 20^e anniversaire de la création du Conseil de paix et de sécurité de l'UA à travers la Déclaration de Dar es Salaam sur le 20^e anniversaire du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, adoptée le 25 mai 2024 à Dar es Salaam (République-Unie de Tanzanie) ;

Réaffirmant son engagement à mettre efficacement en œuvre la feuille de route principale de l'UA sur les mesures pratiques pour faire taire les armes en Afrique à l'horizon 2030, créant ainsi les conditions favorables à la réalisation des aspirations de l'Agenda 2063 de l'UA et des Objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies, également connus sous l'appellation Agenda 2030, **réaffirmant** également son engagement à promouvoir efficacement la mise en œuvre du Cadre politique révisé de l'UA sur la reconstruction et le développement post-conflit (RDPC), ainsi que les activités de consolidation de la paix visant à renforcer la paix et à prévenir la résurgence des conflits, conformément aux dispositions de l'article 3 (c) du Protocole relatif à la création du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine;

Félicitant S.E. Abdel Fattah El Sisi, Président de la République arabe d'Égypte, et Champion de l'UA pour la RDPC, pour son leadership dans les efforts de l'UA en matière de RDPC sur le continent ;

Notant la déclaration d'ouverture de S.E. l'Ambassadeur Dr. Mohamed Gad, Représentant permanent de la République arabe d'Égypte auprès de l'Union africaine et Président du CPS pour le mois d'octobre 2024 et la déclaration de S.E. l'Ambassadeur Bankole Adeoye, Commissaire de l'UA

aux affaires politiques, à la paix et à la sécurité ; **notant également** les communications de S.E. l'Ambassadeur Ahmed Abdel-Latif, Directeur général du Centre international du Caire pour la résolution des conflits, le maintien et la consolidation de la paix (CCCPA) et Directeur exécutif du Forum d'Assouan pour la paix et le développement durables, ainsi que la déclaration enregistrée de S.E. M^{me} Nardos Bekele-Thomas, Directrice générale de l'Agence de développement de l'UA (AUDA/NEPAD) ; et

Agissant en vertu de l'article 7 de son Protocole, le Conseil de paix et de sécurité,

1. **Note avec une profonde préoccupation** la persistance de conflits violents et de situations de crise complexes qui menacent la paix, la sécurité et la stabilité en Afrique, et **souligne** la nécessité de redoubler d'efforts en matière de RDPC, de stabilisation, de transition et de consolidation de la paix, afin de prévenir les résurgences et d'adopter des approches nouvelles et intégrées pour répondre efficacement aux menaces émergentes, dans le cadre du projet phare de l'UA « Faire taire les armes » et de l'Agenda 2063 ;
2. **Se déclare conscient** du fait que les liens entre la paix, la sécurité et le développement sont synergiques, **souligne l'importance** des mesures pratiques pour combler le fossé entre la politique et la pratique dans l'application de l'approche relative au lien, afin de faciliter la réalisation de toutes les aspirations de l'Agenda 2063 de l'UA et, dans ce contexte, **demande** à la Commission de l'UA d'élaborer une matrice sur l'état de la mise en œuvre de toutes les décisions et déclarations de l'UA sur le lien entre la paix, la sécurité et le développement depuis 1991, notamment celles qui portent spécifiquement sur la RDPC ;
3. **Exhorte** la Commission à mettre en œuvre les conclusions de la première Conférence d'orientation de l'Union africaine (UA) sur « La promotion du lien entre paix, sécurité et développement en Afrique : la promesse de l'intégration régionale », adoptée à Tanger (Royaume du Maroc) en octobre 2022 ; et, à cet égard, **appelle** les partenaires du Processus de Tanger à renforcer leur soutien à la mise en œuvre des projets relatifs au lien entre paix, sécurité et développement ;
4. **Note** les progrès accomplis par la Commission de l'UA dans la mise en œuvre des activités de reconstruction et de développement post-conflit à travers le continent et **encourage** la Commission de l'UA à poursuivre la mise en œuvre du Cadre stratégique révisé de l'UA en matière de reconstruction et de développement post-conflit afin d'apporter le soutien nécessaire à tous les États membres, en particulier ceux qui sont en transition politique et qui sortent d'un conflit ;
5. **Félicite** le gouvernement de la République arabe d'Égypte et le Centre international du Caire pour la résolution des conflits, le maintien et la consolidation de la paix (CCCPA), en tant que secrétariat exécutif du Forum d'Assouan pour la paix et le développement durables, pour l'organisation réussie de la 4^e édition du Forum d'Assouan, qui s'est tenue en République arabe d'Égypte en juillet 2024 sur le thème « Repenser la gouvernance mondiale pour la paix et le développement », **salue** les conclusions du Forum, qui contribuent de manière significative à la promotion du lien entre paix, sécurité et développement, ainsi qu'à la consolidation de la paix et au développement durable en Afrique, **et attend avec intérêt** la 5^e édition à venir du Forum d'Assouan pour la paix et le développement durables ;
6. **Souligne** la nécessité d'une conceptualisation globale de l'approche relative au lien, **notamment** l'importance de l'élaboration d'un cadre stratégique de l'UA sur l'approche relative au lien entre la paix, la sécurité et le développement afin de fournir une assistance efficace aux États membres dans ce domaine, en vue de faire du lien une réalité sur le terrain ;
7. **Souligne** la nécessité impérieuse d'accompagner les pays qui sortent d'un conflit en remédiant aux causes profondes et structurelles du conflit, en promouvant et en consolidant une

paix durable et en empêchant l'escalade et la résurgence du conflit ; et, à cet égard, **exhorte** l'UA, à travers le Centre de l'UA pour la RDPC, en collaboration avec les États membres concernés, les Communautés économiques régionales/Mécanismes régionaux (CER/MR) pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits, et les Centres d'excellence de l'UA, à identifier, lancer et promouvoir simultanément des initiatives intégrées à long terme, à moyen terme et à court terme en matière de stabilisation, de reconstruction et de développement post-conflit, en vue de renforcer la résilience, le redressement et la consolidation de la paix sur le continent ;

8. **Se félicite** de la mise en place du programme Triple lien de l'Agence de développement de l'UA (AUDA-NEPAD) sur « Développement socioéconomique dans les États post-conflit : le triple lien sur la paix, la sécurité et le développement » dans la perspective de promouvoir le développement durable et la paix à travers l'intégration régionale ancrée dans les principes de paix, de sécurité et de développement et **salue** les partenariats avec les Centres d'excellence de l'UA pour la mise en œuvre de ses activités ;

9. **Encourage** les États membres à intégrer l'approche relative au lien dans le traitement des causes profondes des conflits, à assurer un leadership national efficace et l'appropriation de l'approche relative au lien, et à cette fin, **souligne la nécessité** de renforcer davantage les institutions nationales pour promouvoir efficacement l'approche relative au lien, conformément au cadre stratégique révisé de l'UA pour la reconstruction et le développement post-conflit, à la Déclaration de Tanger ainsi qu'à d'autres décisions et déclarations de l'UA en la matière ;

10. **Souligne l'importance** d'intégrer le rôle crucial des femmes et des jeunes dans l'approche relative au lien, y compris par le biais de programmes de renforcement des capacités, afin d'améliorer leurs capacités à participer de manière plus significative à l'instauration de la paix, de la sécurité, de la stabilité et du développement durables en Afrique ;

11. **Souligne l'importance cruciale** d'une coopération et d'une collaboration renforcées dans la promotion de l'approche relative au lien entre et au sein des institutions de l'UA, notamment l'AUDA/NEPAD, le Centre de l'UA pour la RDPC et d'autres institutions pertinentes de l'UA et des Nations unies ;

12. **Souligne** le rôle crucial du secteur privé dans la promotion de l'approche relative au lien et, à cet égard, **exprime sa gratitude** à la Banque africaine de développement et à la Banque africaine d'import-export (Afrexim) pour leurs contributions au Fonds pour la paix de l'UA, un soutien important aux efforts de consolidation de la paix de l'UA sur le continent et **souligne l'importance** de tirer des leçons des initiatives réussies de la Banque africaine de développement (BAD) en vue de promouvoir la stabilisation, le redressement et la prévention des conflits ;

13. **Souligne une fois de plus** la nécessité impérieuse d'intégrer la dimension « paix, sécurité et développement » dans la mise en œuvre continue de la feuille de route principale de l'UA sur les mesures pratiques pour faire taire les armes en Afrique et ce, en raison de son impact positif sur la stabilisation du continent ;

14. **Exhorte une fois de plus** la Commission de l'UA et les CER/MR à renforcer l'appui aux États membres en remédiant de manière holistique aux causes structurelles profondes, aux vecteurs et aux catalyseurs des conflits violents en Afrique, tout **en soulignant l'importance** de la consolidation de l'État et du développement d'institutions étatiques fortes et résilientes comme socles indispensables à la paix et au développement durables en Afrique ;

15. **Réitère** la demande au Président de la Commission de renforcer davantage la collaboration et la coordination entre les différents départements au sein de la Commission de l'UA et les agences spécialisées de l'UA, afin de soutenir efficacement le CPS dans la promotion de l'approche relative au

lien, ainsi que **la demande** au Président de la Commission de soumettre régulièrement un rapport annuel au CPS sur les mesures prises à cette fin ;

16. **Souligne la nécessité** d'organiser un forum pour échanger les enseignements tirés du continent africain en ce qui concerne les divers mécanismes et institutions conçus pour promouvoir les efforts en matière de RDPC, en coordination avec le Champion de l'UA pour la RDPC, notamment l'Initiative de solidarité africaine (ASI), lancée en juillet 2012, les Missions d'évaluation pluridisciplinaires (MAM), les Conférences de solidarité africaine, et les Missions d'assistance technique de l'UA ;

17. **Se déclare conscient de la nécessité impérieuse** d'opérationnaliser l'Agence humanitaire de l'Union africaine à Kampala (Ouganda), afin de renforcer les capacités de l'Afrique à répondre aux crises humanitaires, à promouvoir la résilience et le lien entre la paix, la sécurité et le développement, en apportant des réponses coordonnées et globales aux défis humanitaires qui sous-tendent la paix, la stabilité et le développement durable à long terme sur le continent ;

18. **Se félicite** de la mise en place du Groupe de travail de l'UA sur la RDPC, coprésidé par le Commissaire aux affaires politiques, à la paix et à la sécurité et la Directrice générale de l'AUDA-NEPAD, qui a pour mandat d'assurer la coordination des initiatives de consolidation de la paix entre les principales parties prenantes ;

19. **Appelle** à une vulgarisation soutenue du lien entre la paix, la sécurité et le développement et de ses programmes RDPC, **attend avec intérêt** l'organisation de la 4^e édition de la Semaine de sensibilisation à la RDPC de l'UA en novembre 2024, et **encourage vivement** la Commission de l'UA, les États membres de l'UA, les Centres d'excellence de l'UA, les Nations unies et les autres partenaires de l'UA à participer activement à la commémoration de la Semaine de sensibilisation, afin de renforcer davantage les efforts en matière de RDPC sur le continent, de bâtir et de consolider efficacement la paix et de prévenir les résurgences dans les États membres sortant d'un conflit ;

20. **Attend avec intérêt** le lancement de la toute première revue de l'UA sur la consolidation de la paix et la RDPC, qui se veut une tribune permettant aux experts et aux décideurs africains de partager régulièrement leurs points de vue sur les efforts de consolidation de la paix sur le continent ; et

21. **Décide** de demeurer activement saisi de la question.